# Promouvoir les engagements en faveur de l'intégration des personnes handicapées lors du 2ème Forum mondial sur les réfugiés

L'inclusion des personnes handicapées dès le début d'une réponse globale aux besoins des réfugiés est reconnue dans le Pacte mondial sur les réfugiés comme un élément essentiel de la protection et de l'assistance aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

Ce document résume les principales priorités exprimées par les réfugiés, les demandeurs d'asile et les apatrides handicapés, ainsi que par les organisations de personnes handicapées, dans le cadre de l'élaboration d'engagements pour le prochain Forum mondial sur les réfugiés, qui sera tenu en décembre 2023. Les recommandations s'appuient sur les [consultations](https://www.internationaldisabilityalliance.org/blog/ida-unhcr-webinar-series-towards-annual-consultation-organizations-persons-disabilities) et les [documents de référence](https://www.internationaldisabilityalliance.org/blog/discussion-paper-exploring-intersectionality-international-refugee-protection-and-2006) élaborés par l'Alliance internationale pour les personnes handicapées en collaboration avec le HCNUR, et complètent le document de 2019 [Forum mondial sur les réfugiés - Directives pour l'engagement sur l'inclusion des personnes handicapées - HCNUR](https://www.unhcr.org/media/global-refugee-forum-pledging-guidance-inclusion-persons-disabilities) qui comprenait des suggestions supplémentaires sur les solutions et l'autosuffisance.

### Renforcement de la protection internationale des personnes handicapées

**L'égalité d'accès aux procédures d'asile**. Les procédures d'asile sont souvent inaccessibles ou ne prévoient pas d'aménagements procéduraux pour les demandeurs d'asile handicapés. **Recommandation**: S'engage à améliorer l'accessibilité et la mise en place d'aménagements procéduraux au cours des procédures de demande d'asile. Il peut s'agir, entre autres, de la fourniture de documents relatifs à l'asile dans des formats accessibles, de la fourniture d'une interprétation en langue des signes nationale pour le demandeur et d'efforts visant à améliorer les processus de prise de décision assistée.

**Protection contre les persécutions liées au handicap**. Les personnes handicapées peuvent être confrontées à des formes de persécution spécifiques au handicap qui nécessiteraient une protection internationale. Parmi les exemples, on peut citer la violence extrême à l'encontre des personnes atteintes d'albinisme dans certains pays; la violence résultant de l'intersection entre le handicap et le genre, comme le ciblage des filles handicapées pour les abus sexuels; ou l'institutionnalisation systématique et les procédures médicales non consensuelles à l'encontre des personnes souffrant de handicaps psychosociaux. **Recommandation**: Engagements relatifs au renforcement de la capacité d'asile et à la promotion d'une réforme juridique visant à intégrer les persécutions subies par les personnes handicapées dans les motifs d'asile.

### L'égalité d'accès aux systèmes de protection et aux services de base pour renforcer l'autonomie des réfugiés

Les réfugiés et les demandeurs d'asile handicapés sont confrontés à des obstacles juridiques et administratifs qui les empêchent d'accéder à des services essentiels tels que la santé, l'éducation, la protection sociale et d'autres services dans les pays d'accueil. **Recommandation**: Engagement des États à inclure les réfugiés dans les systèmes de protection sociale destinés aux personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'accès aux pensions, à l'assistance personnelle et à d'autres formes de soutien. En particulier, il convient d'accorder la priorité à l'élimination des obstacles rencontrés par les femmes réfugiées handicapées, les réfugiés souffrant de handicaps intellectuels ou psychosociaux et d'autres groupes sous-représentés dans l'accès aux services clés.

### Participation des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides handicapés, ainsi que des organisations de personnes handicapées, aux décisions et processus les concernant

Les réfugiés handicapés sont confrontés à des obstacles supplémentaires pour exprimer leur point de vue et participer aux décisions qui affectent leur vie. Les organisations de personnes handicapées sont souvent disposées à inclure les réfugiés handicapés dans leurs activités, mais elles doivent faire face à des ressources et des capacités limitées. La deuxième édition du Forum est une occasion unique pour les différentes parties prenantes de s'engager à combler cette lacune, ce qui permettrait d'améliorer la participation et l'inclusion des réfugiés handicapés. **Recommandation**: Promesses à soutenir l'engagement des réfugiés handicapés dans les organisations chefs de file pour les réfugiés et à aider les OPD à élargir leur mandat et leur soutien aux réfugiés handicapés aux niveaux national/régional/mondial.